

Lundi 24 avril 2023



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 46
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GERRARD

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les réserves écologiques (corridors écologiques)/The Ecological Reserves Amendment Act (Ecological Corridors)*

M. MALOWAY

(N° 220) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

M. MARTIN

(N° 233) — *Loi sur les conseillers en ressources humaines agréés/The Chartered Professionals in Human Resources Act*

M. LAGASSÉ

(N° 234) — *Loi sur la Semaine de sensibilisation à la santé mentale des hommes (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Men's Mental Health Awareness Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. ISLEIFSON

(N° 240) — *Loi modifiant la Loi sur le jour du Souvenir/The Remembrance Day Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALTOMARE

M^{me} LATHLIN

M. MALOWAY

M. MOSES

M. REDHEAD

M^{me} SMITH (Point Douglas)

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(65 heures 13 minutes)

(enceinte — Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord)

(salle 254 — Santé mentale et Mieux-être de la communauté)

(salle 255 — Familles)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*

(U. ASAGWARA — 20 minutes)

Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres/The Conflict of Interest (Members and Ministers) Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 28) — *Loi modifiant certaines lois concernant les administrations locales/The Local Government Statutes Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 30) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (2)*

Projet de loi choisi par l'opposition

M^{me} la *ministre* MORLEY-LECOMTE

(N° 33) — *Loi sur les services de traitement des dépendances/The Addiction Services Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Projet de loi choisi par l'opposition

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* TEITSMA

(N° 39) — *Loi n° 3 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (3)*

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

T. LINDSEY — Proposition voulant qu'on exhorte le gouvernement provincial à respecter ses engagements visant à donner aux Manitobains accès à des services à large bande passante

13. Attendu :

que des services à large bande passante et des services de téléphonie cellulaire devraient être accessibles aux Manitobains partout dans la province, y compris dans les collectivités isolées du Nord et en milieu rural;

qu'en novembre 2021, le gouvernement provincial a promis de donner à 125 000 Manitobains de 350 collectivités rurales et du Nord accès à des services à large bande passante en cédant le réseau de fibre optique noire de Manitoba Hydro Telecom à une entreprise privée;

qu'après presque une année et demie plus tard, il est évident que le gouvernement provincial n'a pas tenu sa promesse faite aux Manitobains puisqu'il n'a pas avancé dans ce dossier;

que des collectivités, telles que Cranberry Portage, Cormorant, Lynn Lake, Leaf Rapids, Cross Lake, Brochet, Lake Brochet, Moose Lake, Tadoule Lake, Alonsa, Saint-Laurent et bien d'autres, n'ont toujours pas accès à des services à large bande passante ou à des services de téléphonie cellulaire;

que les données de 2023 tirées du rapport du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes indiquent que seulement 14,58 % des collectivités des premières nations du Manitoba ont accès à Internet haute vitesse;

que l'absence de services à large bande passante et de services de téléphonie cellulaire est un obstacle pour les étudiants et le tourisme ainsi que pour de potentielles opportunités économiques telles que de nouvelles exploitations minières;

que l'absence de services de téléphonie cellulaire constitue un problème de sécurité publique puisque de nombreux Manitobains ne peuvent pas appeler le 911 lors d'une urgence;

que la province voisine, la Saskatchewan, a des services à large bande passante et des services de téléphonie cellulaire sur tout son territoire même si elle est plus vaste et moins peuplée que le Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative réproue le gouvernement provincial puisqu'il n'a pas respecté ses engagements visant à donner aux Manitobains du Nord et des zones rurales un service à large bande passante.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 24 avril 2023, à midi, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin de procéder à l'examen de la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.

* * *

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 24 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira aux dates et aux heures suivantes dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi :

- le lundi 24 avril 2023 à 18 heures;
- le mardi 25 avril 2023 à 18 heures (au besoin);
- le mercredi 26 avril 2023 à 18 heures (au besoin).

* * *

Le Comité permanent de la justice se réunira le mardi 25 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent de la justice se réunira le mercredi 26 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
